



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB 06.06.2023

Numéro de publication: HR01-1005761855

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Fondation MIKADO, Buchillon

Fondation MIKADO
c/o BSB Service SA
Rue de l'Horloge 10
1164 Buchillon

Fondation MIKADO, à Buchillon, Rue de l'Horloge 10, c/o BSB Service SA, 1164 Buchillon, CHE-425.260.588. Nouvelle fondation. Acte de fondation: 22.05.2023. But: la fondation a pour buts: de soutenir la recherche transversale, la recherche appliquée et les projets cliniques ayant pour but de faire reculer les maladies comme le diabète et l'hypertension, et par extension les affections métaboliques et/ou auto-immunes, leurs causes et leurs conséquences; de promouvoir la création et de soutenir un institut de recherche sur la rémission des maladies métaboliques et/ou auto-immunes; de façon générale, de s'engager dans des activités de bienfaisance dans le domaine médical au sens large en apportant des contributions financières à des projets spécifiques visant à conduire et à développer des programmes de recherche (fondamentale, appliquée, clinique ou autre), de formation et d'éducation, de prévention, d'optimisation des ressources médicales (hospitalières, matérielles, de personnel soignant et autres), d'aide (comme lors de catastrophes, d'épidémies ou encore dans le cadre de l'aide au développement), tant en Suisse qu'à l'étranger. Dans le cadre de ces buts ou champs d'action, selon le cas, le conseil de fondation peut à son gré définir des domaines prioritaires et entreprendre des projets propres à la fondation ou soutenir d'autres organisations d'utilité publique dans les domaines concernés. Le conseil de fondation peut préciser davantage ces champs d'action et le rapport qui existe entre eux, par voie de règlement et dans le respect du cadre prescrit. Ce règlement devra être soumis pour approbation à l'autorité de surveillance. La fondation s'engage exclusivement dans des activités d'utilité publique; elle n'a pas de but lucratif et ne vise aucun gain. La fortune et les revenus de la fondation servent exclusivement et irrévocablement à réaliser le but de la fondation. Les fondateurs se réservent expressément la possibilité de faire modifier le but par l'autorité de surveillance, en application de l'article 86a CC. Membres du conseil de fondation: Audemars Olivier, de Le Chenit, à Gingins, président, avec signature collective à deux, Bolle Thierry, de Les Verrières, à Morges, avec signature collective à deux, et Lagger Grégoire, de St. Niklaus, à Genève, avec signature collective à deux. Organe de révision: GF Audit SA (CHE-102.246.653), à Blonay - Saint-Légier.

Registre journalier no 8998 du 01.06.2023

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud